

DÉPARTEMENT
FRANCAISE
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT MARS (20/03/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 mars 2026, sous la présidence de Madame SCHATTEL, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 32

M. Romain LOPEZ, **Maire**

Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Luc PORTES, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**

M. Gilles BENECH, Mme Sabine BEORCHIA, M. Olivier ORSEL, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Isabelle CLAVE, M. Frédéric MARCHAL, Mme Marie-France CABOS, M. Soufiane ACHCHTOUI, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Arlette CAZORLA, M. Alain REINALDOS, Mme Ghislaine MARTY, M. Titouan LEHOUCQ, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, Mme Séverine LAURENT, M. Philippe FARGUES, M. Alexandre CAPOULADE, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : 1

M. FRAUNIE Francis (Représenté par Madame Séverine LAURENT), **Conseiller Municipal.**

Monsieur Titouan LEHOUCQ est nommé secrétaire de séance.

MARCHES PUBLICS

11 – 20 Mars 2026

11. Commission d'appels d'offres et Commission de délégation de service public – Conditions de dépôt de listes en vue de l'élection des membres.

Rapporteur : Monsieur Luc PORTES

Note de synthèse

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la création d'une commission d'analyse des candidatures et des offres dans le cadre, à savoir :

- La Commission d'Appel d'Offres pour les marchés publics supérieurs aux seuils européens lors d'une procédure formalisée. Ces seuils sont de 5 404 000.00€ HT pour les travaux et 216 000.00€ HT pour les fournitures courantes et services pour les collectivités territoriales
- La Commission de délégation de service public pour les contrats de concessions

Ces commissions sont composées en sus du Maire ou de son représentant qui les préside, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants

Projet de délibération

Vu les articles L.1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant la composition de la commission habilitée à ouvrir les plis et à formuler un avis sur les candidatures et les offres remises par les entreprises concurrentes à la passation d'un contrat de marchés publics ;

Vu les articles D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Commission d'appel d'offres et la Commission de délégation de service public sont composées comme suit :

- Le Maire ou de son représentant qui est le Président de droit
- 5 membres titulaires
- 5 membres suppléants

Considérant qu'une liste doit être remise pour la Commission d'appel d'offre et une liste pour la Commission de délégation de service public ;

Considérant que l'élection se fait à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste comportant en nombre égal les noms des titulaires et des suppléants sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que le scrutin est secret ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder en deux étapes pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation de service public :

- Dans un premier temps, l'Assemblée fixe les conditions de dépôt des listes. Ce sera l'objet de la présente délibération.
- Dans un second temps, l'Assemblée procédera à l'élection à proprement parlé, lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée délibérante de fixer la limite de dépôt des listes au **vendredi 03 avril 2026 à 17h00, par mail** aux adresses suivantes :

j.retournat@moissac.fr

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 31 voix pour et 2 abstentions (M. CAPOULADE et Mme LAGARRIGUE)**

• **FIXE** les conditions de dépôt des listes comme suit :

- Les listes devront être déposées par mail à l'adresse suivante : **j.retournat@moissac.fr**
- La date limite de dépôt des listes est fixée au : **vendredi 03 avril 2026 à 17h00.**

- **PRECISE** que ces listes, qui peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de siège à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants), devront indiquer les noms et prénoms des membres titulaires et des membres suppléants.

Ces listes seront imprimées par les services administratifs et serviront de bulletins de vote pour l'élection qui se déroulera au prochain conseil communautaire.

Pour copie conforme
Moissac, le 21 mars 2026

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,



Titouan LEHOUCQ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :